

concerne le contrôle des eaux de surface en général de même que l'inspection et l'autorisation de travaux détournant l'eau pour usages domestique, municipal, industriel, d'irrigation et autres fins et l'octroi de patentes pour telles fins est prévu dans cette loi. Le directeur des Ressources Hydrauliques à Edmonton, Alberta, est chargé de cette administration. La loi des districts d'irrigation de l'Alberta (S.R.A., 1922, c. 114) et les statuts qui l'amendent pourvoient à la formation de districts d'irrigation et autorise leur financement par des emprunts votés par les électeurs des districts. Le tableau 38 donne les statistiques des plus grands systèmes d'irrigation de l'Alberta en 1935 et 1936.

38.—Principaux réseaux d'irrigation dans le sud d'Alberta, 1935 et 1936.

Réseau.	Source d'approvisionnement.	1935.			1936.		
		Superficie irrigable.	Milles de canaux.	Superficie irriguée en 1935.	Superficie irrigable.	Milles de canaux.	Superficie irriguée en 1936.
		acres.	milles.	acres.	acres.	milles.	acres.
C.P.R. Ouest.....	Rivière Bow....	218,980	1,566	19,109	218,980	1,347	44,614
C.P.R. Lethbridge....	Rivière St. Mary.....	100,000	196	70,000	100,000	196	75,274
Canada Land.....	Rivière Bow....	130,000	453	22,694	130,000	453	24,453
Taber.....	Rivière Bow....						
	Mary.....	21,499	96	19,471	21,499	99	19,123
Lethbridge Northern...	Rivière Old-man.....	96,871	600	73,022	96,777	600	62,790
United.....	Rivière Belly...	34,166	175	12,000	34,166	175	18,000
New West.....	Rivière Bow....	4,563	24	2,066	4,563	24	2,207
Magrath.....	Rivière St. Mary.....	6,975	90	4,000	6,975	90	4,000
Raymond.....	Rivière St. Mary.....	15,130	16	13,000	15,130	16	13,000
Mountain View.....	Rivière Belly...	3,500	22	3,000	3,500	22	2,900
Little Bow.....	Rivière High-wood.....	3,093	2.5	300	3,093	2.5	200
Est.....	Rivière Bow....	250,000	1,904	143,997	250,000	1,904	111,781

Le chemin de fer Canadien Pacifique a construit dans l'Alberta trois grands réseaux d'irrigation appelés les sections de l'Est, de l'Ouest et de Lethbridge, cette dernière étant le réseau le plus ancien. En 1935 les intérêts de la compagnie dans la section de l'Est furent transférés aux détenteurs de contrats d'eau qui opèrent maintenant sous le nom de District d'Irrigation de l'Est. A la suite d'une entente avec le chemin de fer du Canadien Pacifique, les districts d'irrigation de Taber, Magrath et Raymond prennent leurs eaux dans le canal principal de la section Lethbridge et une étendue de 43,603 acres est irriguée par les canaux de ces districts.

La superficie arrosée par le réseau de canaux de la Canada Land and Irrigation Co. est de 130,000 acres et en vertu d'une entente avec cette compagnie le district d'irrigation New West reçoit de l'eau pour arroser une autre étendue de 4,563 acres.

Outre les grands réseaux mentionnés dans le tableau ci-dessus il y a environ 360 systèmes d'irrigation particuliers en Alberta, avec une superficie irrigable de 56,724 acres.

*Colombie Britannique\**.—Les eaux de surface de la Colombie Britannique sont la propriété de la Couronne et leur administration relève de la branche des Droits Hydrauliques du ministère des Terres en vertu de la loi des eaux, la loi du drainage, de l'endiguage et du développement et la loi des fossés et des cours d'eau. L'application de ces lois relève du contrôleur des droits hydrauliques et du bureau hydraulique composé d'un président, du contrôleur des droits hydrauliques et de l'ingénieur en chef de cette branche.

\*Revisé par J. C. MacDonald, contrôleur des droits hydrauliques, département des terres, Victoria, Colombie Britannique.